



Propositions de Chartreuse Dynamique concernant l'aménagement du Village et le projet de maison du Parc de Chartreuse (extraits)

La réflexion menée par notre équipe s'appuie sur une analyse détaillée des nombreuses études (de qualité) déjà réalisées dans les années précédentes.

L'enjeu est de partager ces études avec les habitants de Saint Pierre et les partenaires concernés (PNRC, Comcom, ...), adapter les propositions au contexte du

moment de Saint Pierre de Chartreuse, et de formuler des priorités et programmer les actions dans le temps. Pour cela, nous avons rencontré plusieurs personnes de la commune pour échanger sur ces propositions et organiser une table ronde sur ce thème lors de la réunion du 30 novembre 2013.

1) Constat et diagnostic

- Une commune chargée d'Histoire
- Répartie en trois « cœurs » (le Bourg, St Hugues et La Diat) et en de multiples hameaux
- Située au coeur d'un grand paysage exceptionnel
- Mais avec une organisation des lieux de vie qui n'est plus adaptée aux besoins, ni aux grandes manifestations, ni à une vie de village que les habitants sont en droit d'attendre.
- Une place beaucoup trop importante prise par la voiture, au détriment des piétons et de la vie locale.



2) Notre vision en matière d'aménagement de la commune

- Construire une vision à long terme du développement et de l'aménagement de la commune, mais réaliser les actions selon leur niveau de priorité et de faisabilité à court terme en tenant compte des capacités financières de la commune
- Faire des cœurs de village des lieux de vie et d'attraction pour tous
- Redonner une image chaleureuse et vivante à la commune, donner une place plus importante aux piétons
- Mettre en valeur la composition du village en trois cœurs et en hameaux, qui est le fruit d'une longue et riche Histoire
- Inventer les principes d'aménagement urbains et paysagers permettant d'allier vie de village et événements saisonniers d'ampleur régionale voire nationale
- Accueillir la maison du parc naturel régional au village, au sein d'un projet communal ambitieux et cohérent
- Mieux organiser et gérer le stationnement

3) Le projet de maison du Parc naturel régional de Chartreuse

- Garder absolument les locaux du Parc à Saint Pierre de Chartreuse. Le maintien de la maison du Parc dans notre commune est important à plus d'un titre, entre autres :
 - Elle représente et traduit les valeurs que porte le parc naturel régional de Chartreuse, et sera ainsi un atout touristique majeur
 - Elle est un élément central dans le plan de développement communal adopté par la commune
 - Elle permet la mise en place d'un certain nombre de mutualisation de locaux et ainsi de combler un certain nombre d'insuffisances d'équipements
 - Elle contribue au développement et au dynamisme de notre commune
 - Elle peut accélérer l'arrivée du très haut débit et participe ainsi à notre désenclavement numérique
- Concerner un emplacement viable et en accord avec la fonctionnalité des locaux (nous ne retiendrions pas le projet actuel de destruction de l'ancienne Mairie qui provoquerait une impossibilité d'utilisation de la salle des fêtes, salle des arts, etc... pendant 18 mois). Ainsi, par exemple, installer la maison du Parc en bordure du Plan de Ville, en couplant le projet avec d'autres fonctions (office de tourisme, expositions, espace ressources et « co-working », ...), ce qui pourrait permettre d'obtenir des subventions pour le projet. Ceci permettrait de préserver l'évolution dans quelques années de l'ancienne mairie en « maison des associations »
- Etudier de façon urgente ce projet pour permettre d'engager financièrement le projet avant les élections régionales (risque de perte des financements si on tarde trop)
- Ancienne mairie : la réaménager à terme en « maison des associations », avec la réhabilitation thermique et la rénovation des salles existantes (salle de fêtes, ...), en y intégrant une salle pour les jeunes, en libre gestion responsable.

4) Implanter la Maison du Parc sur le Plan de Ville, au sein d'un projet global d'espaces publics

Enjoliver le Plan de ville tout en conservant une disponibilité pour le chapiteau du festival Brel : Faire de la rue devant les commerces une voie à vitesse réduite (zone 30 ou « zone de rencontre » semi-piétonne, avec accessibilité pour les personnes à mobilité réduite), élargir le trottoir devant les commerces, aménager des espaces publics, installer des bacs à fleurs, de l'éclairage et des équipements d'ambiance, étudier l'installation d'une halle pour le marché et autres activités, déplacer l'aire de jeux des enfants, organiser et matérialiser l'espace de stationnement, aménager les deux carrefours d'entrée, ...

